



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3321  
30 novembre 1993

FRANCAIS

---

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3321e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 30 novembre 1993, à 17 h 15

Président : M. JESUS (Cap-Vert)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. DORANI
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
Fédération de Russie	M. LOZINSKIY
France	M. MÉRIMÉE
Hongrie	M. ERDÖS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. KHAN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. TAYLHARDAT

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

AMERIQUE CENTRALE : EFFORTS DE PAIX

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION  
D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN EL SALVADOR (S/26790)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'El Salvador une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Castañeda Cornejo (El Salvador) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (document S/26790).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26820, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis avant tout d'exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le rapport présenté par le Secrétaire général sur le déroulement des activités de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL).

Le rapport du Secrétaire général montre bien que le processus de mise en oeuvre des Accords signés par le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) continue de progresser en général. Il convient de souligner ce fait, que l'on doit avant tout à la volonté de toutes les parties salvadoriennes, ainsi qu'à la coopération efficace de l'ONUSAL.

Ce rapport ne passe toutefois pas sous silence les retards et les difficultés rencontrées dans l'application de certains aspects de ces Accords, dont l'importance ne saurait être méconnue. Les problèmes auxquels se heurtent le déploiement intégral de la Police nationale civile et le remplacement progressif de l'ancienne Police nationale sont particulièrement préoccupants. A cet égard, il faut rappeler que la politique de sécurité publique est l'un des éléments essentiels sur lesquels repose l'architecture des Accords de paix. Toutes les institutions salvadoriennes doivent donc faire un effort supplémentaire dans ce domaine afin de doter la Police nationale civile et l'Académie nationale de sécurité publique des ressources techniques et financières voulues. Dans cet effort, elles continueront, bien entendu, de bénéficier de la coopération de la communauté internationale.

Tout aussi importante est la réintégration des anciens combattants de l'une et de l'autre tendance dans la vie civile. Malheureusement, des exemples récents montrent que les anciens combattants ne réussissent pas toujours à s'adapter à une nouvelle situation. Il ne s'agit pas seulement d'un drame personnel; l'accumulation de drames de ce genre peut compromettre la consolidation des progrès réalisés et la stabilité même du pays. Il est donc nécessaire que les programmes de transfert des terres et autres programmes de réintégration soient effectivement réalisés; il faut donc que leur exécution soit accélérée.

Là encore, la communauté internationale répondra dans la mesure où les responsables politiques salvadoriens feront résolument preuve de volonté.

Ces dernières semaines nous avons eu connaissance d'une série d'actes de violence qui nous ramènent à des scènes du passé qui, nous l'espérons, appartenaient au passé. Le Secrétaire général et la Division des droits de

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

l'homme de l'ONUSAL, nous ont fait part, dans divers rapports, de leur préoccupation face à l'augmentation de la violence politique et à la possibilité qu'elle soit interprétée comme la résurgence de groupes armés illégaux. Il faut procéder à une enquête approfondie sur ces groupes, non pas pour déterrer d'anciens démons familiaux, mais pour éviter qu'ils ne continuent d'envenimer la coexistence du peuple salvadorien maintenant et à l'avenir.

La Commission de la vérité a recommandé il y a quelques mois qu'une enquête soit menée sur les groupes armés illégaux. Elle a également formulé des recommandations visant à renforcer les bases d'un état de droit pleinement démocratique. Plusieurs de ces recommandations, notamment celles concernant la réforme de l'administration de la justice, ne sont toujours pas pleinement réalisées. Dans ce cas comme dans d'autres, le Conseil lance un nouvel appel aux autorités salvadoriennes compétentes pour qu'elles fassent tout leur possible pour mettre en oeuvre ces recommandations.

Cela fait 10 jours qu'El Salvador est entré dans une campagne électorale qui se terminera le 20 mars prochain avec la tenue d'élections présidentielles, législatives et municipales, qui marqueront un jalon fondamental dans le processus de paix. Pour que ces élections soient le plus représentatives possible, il est essentiel d'assurer la participation de tous les Salvadoriens qui ont le droit de vote et qui ont demandé la documentation électorale pertinente. Le Secrétaire général, dans son rapport, décrit les progrès réalisés dans ce processus, tout en avertissant que des problèmes d'ordre administratif ont retardé la remise des documents pertinents à un certain nombre d'électeurs.

Toutes les institutions salvadoriennes intéressées doivent se rappeler que, bien que les problèmes soient d'ordre administratif, l'absence de solution à ces problèmes aura des conséquences politiques. A ce sujet, nous nous félicitons de l'appui fourni par la Division électorale de l'ONUSAL au Tribunal électoral suprême pour l'aider à résoudre les problèmes en suspens.

Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi proroge le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 31 mai 1994. Le lendemain, 1er juin, le Président élu d'El Salvador prendra ses fonctions. Cet événement devrait coïncider avec la fin du processus de transition en El Salvador et avec l'application complète des Accords de paix signés par le Gouvernement et le FMLN. Néanmoins, le Secrétaire général avertit avec réalisme qu'il est probable que l'application de certains aspects importants de ces Accords devra être remis à plus tard, ce qui

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

veut dire que la transition salvadorienne ne pourra pas être considérée comme étant achevée. C'est pourquoi nous prenons note du point de vue exprimé par le Secrétaire général, selon lequel il sera sans doute souhaitable de maintenir l'ONUSAL avec un effectif réduit après le 31 mai, afin de lui permettre d'achever pleinement son mandat. Le Conseil de sécurité examinera les évaluations et les recommandations que lui présentera le Secrétaire général à cet égard dans le rapport qui lui a été demandé pour le 1er mai 1994.

L'Espagne espère fermement que, malgré tous les problèmes évoqués, le processus politique en El Salvador sera mené à bien. Dans l'ensemble, la transition salvadorienne est exemplaire. Beaucoup a été fait. L'engagement des candidats présidentiels envers les Accords de paix nous donne de bonnes raisons d'espérer que ces Accords seront défendus fermement par n'importe lequel d'entre eux qui sera élu Président, moyennant la coopération active de l'ensemble des forces politiques et sociales.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement espagnol est prêt à continuer de contribuer, individuellement et avec les autres membres du Groupe des pays amis du Secrétaire général, aux efforts déployés pour assurer la mise en oeuvre intégrale des Accords et le renforcement de la paix en El Salvador.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi renouvelle le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador jusqu'au 31 mai 1994, reconfirmant ainsi l'importance que revêtent les Accords de paix et l'aide internationale destinée à leur vérification et à leur application intégrale. Le Venezuela se félicite des progrès enregistrés dans ce processus, dont la complexité et la nature délicate sont connues.

En tant que pays appartenant au Groupe des pays amis du Secrétaire général, le Venezuela a contribué au processus de paix dans un esprit objectif et constructif. Je voudrais dire combien le Gouvernement du Venezuela est reconnaissant au Secrétaire général du dévouement avec lequel, personnellement et par l'intermédiaire de hauts fonctionnaires du Secrétariat, de son Représentant spécial, M. Augusto Ramírez-Ocampo, et de tout le personnel de l'ONUSAL, il s'efforce de trouver une solution aux divers problèmes inhérents à la mise en oeuvre des Accords.

La nation salvadorienne est aujourd'hui en plein processus électoral, processus qui prendra fin au mois de mars 1994. Pour que ces élections prennent toute leur signification en matière de paix et de réconciliation nationale,

M. Taylhardat (Venezuela)

l'application intégrale des Accords de paix revêt une importance critique. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ces objectifs soient atteints. Elle doit également s'engager officiellement à continuer d'appuyer El Salvador, comme elle l'a fait jusqu'à présent, au besoin bien après le processus électoral, de façon à donner tout leur sens aux objectifs de paix "ferme et durable" qui ont guidé ses efforts depuis le début.

M. Taylhardat (Venezuela)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis identifie, sur la base du rapport du Secrétaire général, les problèmes les plus délicats qui subsistent encore. Dans le contexte de renouveau de la vie politique et institutionnelle du pays, qui découle quotidiennement de l'application des Accords, il serait naïf de s'imaginer qu'il n'y aura pas de résistances, d'incertitudes, de difficultés d'ordre pratique ou des lacunes. Ce qui nous paraît important, c'est que les deux parties aient été animées, tout au long du processus, de la volonté de faire régner la paix, de régler les problèmes prévalant et de remédier aux retards accumulés, dans un esprit constructif, en essayant d'en identifier les causes précises et de rechercher des solutions acceptables. Nous savons aussi que les préoccupations des deux parties sont grossières et qu'elles prennent des connotations imprévisibles dans un contexte électoral.

Pour toutes ces raisons, nous lançons un appel aux parties afin qu'elles continuent de servir d'exemple aux Nations Unies dans les efforts qu'elles font pour régler les problèmes complexes de la paix et de la réconciliation nationale. Nous exprimons aussi notre admiration pour la dignité et la fierté dont elles ont fait preuve dans toutes leurs difficultés. Cela nous amène à déclarer qu'El Salvador a devant lui une occasion historique de renouveau qui ne doit pas être entravée par les actes d'éléments extrémistes. La violence politique et la résistance au changement auxquelles nous avons à nouveau assisté trouvent encore des partisans dans certains milieux. Les élections et l'application complète des Accords de paix, à laquelle les candidats à la présidence se sont engagés, marginaliseront encore plus ces secteurs tant qu'ils ne comprendront pas que seuls le renouveau des institutions et les réformes préconisées par les Accords de paix permettront de satisfaire les aspirations de tous les Salvadoriens. Telle sera la principale responsabilité de celui qui sera élu au cours des élections qui se tiendront en mars de l'année prochaine.

Il serait extrêmement préoccupant que l'Organisation des Nations Unies se désintéresse de ce processus. Le Venezuela estime que l'ONUSAL peut et doit continuer d'être un facteur qui contribue au processus de paix et de réconciliation nationale en El Salvador, y compris au-delà du mandat que nous prorrogeons aujourd'hui. La révision du calendrier d'application des Accords, dans ses aspects les plus importants, nous donnera une idée des exigences de ce nouvel engagement, et nous restons attentifs aux recommandations que le Secrétaire général formulera à ce propos.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26820.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 888 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Cette résolution reflète les progrès considérables qui ont été enregistrés dans l'application des accords de paix en El Salvador.

Cependant, elle signifie aussi clairement aux parties qu'il est crucial d'aller de l'avant avec les dispositions qui n'ont pas encore été totalement appliquées.

Nous partageons les craintes que beaucoup ont exprimées ici quant à l'accroissement de la violence en El Salvador. Si un terme n'y est pas mis, les récents assassinats risquent de saper le processus sur lequel le peuple salvadorien fonde son avenir. Il y a quelques semaines, le Secrétaire adjoint, M. Alec Watson, s'est rendu en El Salvador pour dénoncer dans un message très ferme cette violence. Nous avons aussi vigoureusement appuyé la demande d'une enquête approfondie sur les auteurs d'assassinats politiques.

Les prochaines élections en El Salvador seront, à bien des égards, le point culminant du processus de paix. Etant donné l'enjeu, il est impératif de ne ménager aucun effort pour créer un climat favorable à des élections libres et équitables qui se dérouleront à l'abri de la violence. Nous nous félicitons que des progrès tangibles aient été réalisés en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales. Mais, comme la résolution le souligne, le processus doit aller de l'avant afin d'assurer une transparence et une participation maximales pour l'un des jours les plus importants dans l'histoire moderne d'El Salvador.

A ce propos, je voudrais signaler que le Président Clinton a reçu aujourd'hui à la Maison Blanche le Président Cristiani et d'autres dirigeants d'Amérique centrale. Je crois qu'il est important de reconnaître le rôle clef

Mme Albright (Etats-Unis)

que le Président Cristiani a joué dans la consolidation de la paix en El Salvador.

Nous sommes convaincus qu'avec le soutien constant de l'ONU, des Quatre Amis, et de la communauté internationale des donateurs, le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) honoreront leurs engagements. Nous sommes certains qu'ils agiront avec le sens des responsabilités, le leadership et la clairvoyance nécessaires pour assurer l'avenir de leur pays.

M. MÉRIMÉE (France) : La France a voté cette résolution qui prolonge le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 31 mai 1994. Elle se réjouit des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en oeuvre des Accords de Chapultepec. Mon pays regrette cependant qu'au moment où s'ouvre la campagne électorale, la violence resurgisse dans le pays et que des obstacles soient opposés à l'application des principales dispositions de l'Accord. La France appelle les deux parties à remplir sans délai les engagements auxquels elles ont souscrits et à se mettre d'accord sur un calendrier de mise en oeuvre des dispositions qui n'ont pas encore été totalement appliquées à ce jour, qu'il s'agisse de la création de la police nationale civile, du transfert des terres, de la réinsertion des anciens combattants ou des recommandations de la Commission de la vérité.

Mon pays se félicite des efforts du Secrétaire général tendant à établir une commission d'enquête impartiale sur les groupes armés illégaux. Seules la complète disparition de ces derniers et l'insertion définitive du FMLN dans la vie politique salvadorienne permettront de créer les conditions d'une véritable démocratie dans ce pays.

En ce qui concerne l'avenir, même s'il est trop tôt pour dire ce que devra être le rôle de l'ONU en El Salvador au-delà de la date des élections et de la mise en place du nouveau gouvernement, il nous semble cependant que la fin de l'opération de l'ONUSAL ne devrait pas signifier la fin de la présence de l'ONU dans ce pays. Nous estimons notamment utile de maintenir une assistance en matière de droits de l'homme afin d'assurer une transition indispensable sur le modèle de ce qui a été fait au Cambodge. Le Centre des droits de l'homme devrait être chargé de cette mission. La mise en place d'un bureau intégré de l'ONU sera également, à notre avis, une solution à envisager.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'espagnol) : Le processus de paix en El Salvador a désormais atteint une phase critique et de grande

M. Sardenberg (Brésil)

importance politique. Avec le lancement, il y a quelques jours, de la campagne électorale, le peuple salvadorien se prépare à ce qui sera l'aboutissement historique de ce processus : la tenue réussie d'élections en mars 1994, conformément aux Accords de paix. La consolidation de la paix, réalisable par le choix librement et démocratiquement exprimé par le peuple salvadorien, jettera les bases d'un pays en paix avec lui-même et résolu à édifier, grâce aux efforts et à l'ingéniosité de sa population laborieuse, un avenir de développement et de prospérité.

En ce moment si important dans la consolidation de la paix en El Salvador, le Gouvernement brésilien juge essentiel que l'Organisation des Nations Unies réaffirme son soutien au processus de paix dans ce pays d'Amérique latine et son engagement de contribuer à son succès. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Augusto Ramírez-Ocampo, et au personnel de l'ONUSAL pour leurs efforts inlassables au service de la paix et de la réconciliation en El Salvador.

M. Sardenberg (Brésil)

La prorogation pour une période de six mois des activités de vérification et de bons offices de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) est indispensable pour poursuivre et conclure avec succès le processus de paix. Nous sommes donc heureux que la résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis au Conseil proroge le mandat de la Mission jusqu'au 31 mai 1994. Nous prenons également note des observations présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur les perspectives d'avenir de la Mission au-delà de cette date.

Les renseignements les plus récents sur la situation en El Salvador nous préoccupent gravement. En particulier, nous constatons que d'importants aspects des Accords de paix n'ont pas encore été pleinement appliqués et, surtout, qu'il y a eu récemment des cas de violence, possiblement pour des raisons politiques, qui nous rappellent des idées et des pratiques du passé, pratiques qui sont totalement incompatibles avec le nouvel El Salvador, issu des Accords de paix et du choix exprimé par son peuple de la démocratie et d'un Etat de droit.

Comme le Conseil l'a noté dans la déclaration présidentielle faite le 5 novembre, de tels actes de violence sont inacceptables et doivent immédiatement cesser. Les efforts déjà entrepris pour veiller à ce que les responsables des récents assassinats soient traduits en justice sont positifs. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et qu'ils permettront d'obtenir rapidement des résultats concrets.

Nous espérons également que toutes les parties poursuivront leurs efforts pour mettre en oeuvre intégralement et ponctuellement toutes les dispositions des Accords de paix, y compris celles qui concernent la police nationale, la récupération des armes en possession de particuliers, l'application des recommandations de la Commission de la vérité, le transfert des terres et les autres programmes de réinsertion sociale.

Il est essentiel, à ce stade de la vie nationale en El Salvador, que l'avenir ait plus de poids que le passé. Il nous est donné une chance historique sans équivoque. La tenue d'élections libres et démocratiques, avec la pleine participation de tous les secteurs de la société salvadorienne, sera la clef qui permettra de fermer définitivement la porte sur une période d'angoisse et de troubles et d'en ouvrir en même temps une nouvelle sur l'espoir et la réconciliation fraternelle.

Le Gouvernement brésilien considère que le processus de paix en El Salvador est un exemple de la contribution importante que les Nations Unies peuvent

M. Sardenberg (Brésil)

apporter aux efforts d'un peuple qui veut résoudre des problèmes qui pourraient avoir des incidences sur la sécurité d'une région ou d'une sous-région. Le Brésil est déterminé à contribuer à la réussite de ce processus, et il continuera d'oeuvrer dans ce sens au Conseil de sécurité et dans les autres instances de notre organisation.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : La signature de l'Accord de Chapultepec par le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN en janvier de l'année dernière avait mis officiellement fin au conflit armé et représentait un tournant, tant pour le pays que pour la région.

Le Japon avait chaleureusement applaudi aux efforts de bonne foi faits par les deux parties dans le processus de négociation et avait estimé que ce progrès avait démontré que le maintien et le rétablissement de la paix peuvent être combinés efficacement.

Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, malgré un certain nombre d'obstacles, des progrès remarquables ont été réalisés dans la mise en oeuvre des accords. Nous sommes cependant gravement préoccupés, par le fait que les événements récents risquent de compromettre les réalisations antérieures, notamment au cours de la campagne électorale. J'espère qu'une enquête indépendante et approfondie sur les groupes armés clandestins sera réalisée le plus tôt possible.

Le Japon estime, comme cela est précisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 832 (1993) sur l'ONUSAL, que les prochaines élections générales seront logiquement le point culminant de tout le processus de paix en El Salvador. Le Japon espère que l'ONUSAL, qui joue un rôle clef dans ce processus, assurera la crédibilité des élections. Le Japon a donc appuyé l'adoption de la résolution d'aujourd'hui qui donne la preuve que la communauté internationale appuie sans réserve le peuple salvadorien. Il est vrai que ses efforts pour rétablir la paix dans son pays méritent notre admiration et notre appui renouvelé.

M. LOZINSKIY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie est heureuse de constater que le processus de paix en El Salvador a progressé et que des progrès significatifs ont été faits dans la réalisation de nombre des objectifs des Accords de paix.

Le crédit en revient en premier lieu aux parties elles-mêmes, le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN, qui ont toutes deux déployé de grands efforts pour aboutir à la réconciliation nationale. Il est également certain

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

que l'Organisation des Nations Unies a joué là un rôle important. Nous notons avec satisfaction et appuyons sans réserve la contribution importante des responsables du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui ont encouragé la mise en oeuvre intégrale et ponctuelle des Accords de paix en El Salvador.

Le règlement intervenu en El Salvador entre maintenant dans la phase délicate de la préparation des élections, qui doivent être le point culminant du processus de paix. A cet égard, nous partageons la profonde inquiétude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies quant à la situation en matière de droits de l'homme en El Salvador, en particulier en ce qui concerne les meurtres motivés par des considérations politiques, mais aussi les retards dans la mise en place de la Police civile nationale, ainsi que les délais encourus dans l'inscription des électeurs et certains aspects économiques des Accords de paix.

Tout cela s'est répercuté négativement sur le climat politique et la confiance dans le processus de paix. Il est particulièrement important maintenant de concentrer les efforts pour assurer un respect strict des dispositions des Accords de paix, notamment en ce qui concerne la désaffectation graduelle de la Police nationale et le déploiement complet de la Police civile nationale, le transfert des terres et la mise en oeuvre des autres programmes de réinsertion, qui revêtent une importance fondamentale pour la création d'un nouveau climat et de bases solides pour le respect des droits de l'homme en El Salvador.

Conformément aux recommandations de la Commission de la Vérité, une enquête impartiale, indépendante et crédible sur les activités des groupes armés clandestins devra être effectuée le plus tôt possible. Nous sommes certains que les parties impliquées parviendront à un accord sur une telle enquête dans les plus brefs délais.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre le Gouvernement et le FMLN sur l'accélération de la mise en oeuvre des Accords de paix. Nous nous réjouissons avec le Secrétaire général de l'ONU de l'engagement à la paix et à la stabilité pris par six des sept candidats à la présidence en El Salvador. Ils se sont ainsi engagés à contribuer de façon constructive au processus de paix et à respecter toutes les obligations souscrites en vertu des Accords de paix.

Nous sommes profondément convaincus que le temps est venu, dans le cadre du règlement en El Salvador, pour toutes les parties de déployer les plus grands

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

efforts pour assurer une consolidation fructueuse du processus de paix ainsi que l'irréversibilité des réformes démocratiques, le respect intégral des droits de l'homme et la reconstruction socio-économique du pays, avec l'appui actif de la communauté internationale.

De ce fait, la délégation russe a appuyé la résolution du Conseil de sécurité sur la prorogation du mandat de l'ONUSAL pour une période de six mois, allant jusqu'au 31 mai 1994.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.